



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 3 août 2020 à 19 h conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin, ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, Maire.

Le conseiller M. Michel Vanier est absent.

Monsieur Frédéric Martineau Directeur général et Secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTION
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. DIRECTION GÉNÉRALE
6. FINANCES
7. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 7.1 Dépôt - rapport inspecteur
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. URBANISME EN ENVIRONNEMENT
10. ÉGOUT SANITAIRE & AQUEDUC
11. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE
13. AFFAIRES NOUVELLES
14. COMPTES DU MOIS
 - 14.1 Déboursés du mois de juillet 2020
15. PÉRIODE DE QUESTION
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au centre culturel, lundi 3 août 2020 à 19 h conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, Alain Paquin et Steve Robitaille formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, maire.

Le conseiller M. Michel Vanier est absent.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général et secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

11971-08-03

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2020.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2020.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

11972-08-03

4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Avis de motion – projet de règlement n°473-2020 - Règlement sur l'utilisation de l'eau potable et sur les branchements à l'aqueduc municipal

Le maire Jacques Landry dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de la prochaine assemblée du conseil, le règlement n°473-2020 sur l'utilisation de l'eau potable



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



et sur les branchements à l'aqueduc municipal.

11973-08-03

5.2 Adoption – règlement n°472-2020 – Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir des articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de régir les ententes relatives à des travaux municipaux et certaines contributions à des services municipaux ;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2020, un membre du conseil a déposé un projet de règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement.

Il est proposé par M. Jacques Landry appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement n°472-2020 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

11974-08-03

5.3 Adoption – règlement n°460-2018-4 – Règlement pour augmenter le fonds de roulement

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 708 410,2 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 487 555,90 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire augmenter ce fonds de roulement au montant de 600 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement n°460-2018-4 pour augmenter le fonds de roulement.

11975-08-03

5.4 Autorité compétence – application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec, par sa résolution 11922-06-01, a conclu une entente de service animalier avec l'organisme Proanima ;

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens permet à une municipalité de conclure une entente avec toute personne afin que celle-ci assure le respect d'un



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



règlement pris en application de la loi ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur au 3 mars 2020 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;
Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE NOMMER l'organisme Proanima en tant qu'autorité compétente aux fins de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, à l'exception des articles 10 et 11 de la section III.

11976-08-03

5.5 Autorisation de signature – acceptation de don - lot 5 106 198

CONSIDÉRANT la demande de la succession de la feu propriétaire du lot 5 106 198 afin d'en faire don à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le cédant s'engage à payer tous les frais relatifs à la transaction ;

Il est proposé par M. Jacques Landry appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et/ou le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié ainsi que tous les documents afférents pour rendre effective l'acquisition du lot 5 106 198.

6 FINANCES

11977-08-03

6.1 Appropriation – surplus affecté dette

CONSIDÉRANT le solde disponible au poste budgétaire 59-131-13 relatif au surplus affecté dette ;

CONSIDÉRANT le refinancement de l'émission de novembre 2020.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'appropriation d'un montant de 111 677,17 \$ du surplus affecté dette pour l'attribuer au paiement du solde d'une partie de l'emprunt du règlement n° 307-2007 et du solde de l'emprunt total restant du règlement n° 382-2012.

DE PRENDRE, à même le fonds général, un montant de 522,83 \$ pour l'affecter au paiement du solde desdits règlements.

6.2 Dépôt – rapport transferts budgétaires

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de transferts budgétaires pour le mois de juillet 2020 par le directeur général secrétaire-trésorier.

119778-08-03

6.3 Autorisation de paiement et emprunt au fonds de roulement – Revolution Environmental Solutions LP



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ATTENDU que le conseil, par sa résolution 11927-06-01, a ouvert l'enveloppe budgétaire du fonds de roulement pour le projet 2020-03 mentionné en objet ;

ATTENDU que l'enveloppe prévue dans la résolution pour le projet 2020-004 était d'un montant de 30 000 \$ et que, les deniers du fonds de roulement étant disponibles, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe afin d'emprunter le montant requis pour pouvoir à la dépense initialement prévue au budget ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville assume 39 % des coûts réels.

Il est proposé par M. Alain Paquin, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

D'AMENDER la résolution 11927-06-01 pour augmenter les crédits disponibles à l'emprunt pour le projet « vidange des boues (2020) - 2e partie » (2020-004) afin que ceux-ci soient de 45 613,49 \$;

D'EMPRUNTER au fonds de roulement un montant de 45 613,49 \$ pour être remboursé au fonds de roulement par le fonds général en cinq paiements égaux annuels et consécutifs, et ce, dès 2021 ;

D'AUTORISER le paiement de 71 223.92 \$ plus les taxes applicables à Revolution Environmental Solutions LP.

7 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

7.1 Dépôt – rapport inspecteur

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur pour les permis émis du 31 juillet 2020.

11979-08-03

7.2 Octroi de contrat – STA Architecte

CONSIDÉRANT la délocalisation future de la maison des jeunes de la Municipalité au chalet Robert-Aumont ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un agrandissement offrant les aires nécessaires aux activités de la maison des jeunes.

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à STA Architecte pour la conception des plans et devis ainsi que tous les services afférents, le tout, selon l'offre de service datée du 14 juillet 2020, et ce, pour un montant de 8 980 \$ plus les taxes applicables.

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11980-08-03

8.1 Engagement - mise en commun des services incendie

CONSIDÉRANT l'approche faite par la Municipalité de Saint-



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Sébastien pour analyser les possibilités d'une mise en commun des services incendie entre les Municipalités de Saint-Sébastien et de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT qu'une étude d'opportunité faite par la firme ICarium a été déposée le 11 juin 2020 ;

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE MANDATER le directeur général à entamer les démarches avec la Municipalité de Saint-Sébastien pour analyser toutes les options disponibles pour une mise en commun des services incendie ;

D'AVISER la Municipalité de Saint-Sébastien que la mise en commun des services doit être effective au plus tard le 31 décembre 2020.

11981-08-03

8.1 Facturation – entraide incendie – Municipalité de Saint-Sébastien

CONSIDÉRANT que le récent changement de protocole entre les deux services de sécurité incendie qui s'effectue désormais en entraide automatique afin de respecter le schéma de couverture de risque incendie ;

CONSIDÉRANT que l'appel d'entraide du 13 avril 2020 a sollicité 12 pompiers de la Municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'annulation a été fait par le service de sécurité incendie de Saint-Sébastien peu de temps après la demande d'entraide par la centrale de répartition ;

CONSIDÉRANT les discussions relatives à une entente de mise en commun des services incendie des municipalités de Saint-Sébastien et de Venise-en-Québec.

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

DE FACTURER, en dépit du règlement 467-2019 établissant les tarifs municipaux, uniquement le temps des ressources humaines.

11982-08-03

8.2 Octroi de contrat – régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec a renouvelé automatiquement l'entente avec la Municipalité de Bedford pour les services d'un technicien en prévention incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bedford n'a pas les ressources humaines requises pour le moment pour assurer le service de prévention incendie ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a une ressource à mettre à disposition de la Municipalité de Venise-en-Québec.

Il est proposé par M. Johnny Izzi, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale pour le service de



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



prévention incendie qui prendra fin le 31 décembre 2020.

9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11983-08-03

9.1 Adoption des projets de constructions/rénovations dans le cadre du PIIA

Monsieur le conseiller, Raymond Paquette déclare un intérêt concernant ce point et il s'abstient de prendre part aux délibérations et à son adoption.

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 369, 23^e Avenue Est – construction bâtiment accessoire ;
- 267, 14^e Avenue Ouest – rénovation ;
- Lot 6 331 451 – nouvelle construction bâtiment principal ;
- Lot 5 106 326 – nouvelle construction bâtiment principal ;
- 559, avenue de la Pointe-Jameson – construction bâtiment accessoire ;
- 214, rue des Chardonnerets – construction bâtiment accessoire ;
- 335, 23^e Avenue Ouest – agrandissement bâtiment principal ;
- 246, 48^e Rue Ouest – agrandissement bâtiment accessoire ;
- 5, rue des Tourterelles – nouvelle construction bâtiment principal ;
- 170, 30^e Rue Ouest – rénovation
- 399, 23^e Avenue Est – construction bâtiment accessoire ;
- 171, 34^e Rue Ouest – rénovation et construction bâtiment accessoire ;
- Lot 5 105 443 – nouvelle construction bâtiment principal ;
- Lot 6 319 744 – nouvelle construction bâtiment principal ;
- Lot 6 338 026 – nouvelle construction bâtiment principal ;
- Lot 5 106 289 – nouvelle construction bâtiment principal

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à la majorité.

D'APPROUVER les projets de constructions tels que définis dans le préambule.

11984-08-03

9.2 Dérogation mineure – lot 5 107 505

CONSIDÉRANT que le demandeur désire construire un bâtiment résidentiel en zone commerciale tel que permis par le règlement de



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



zonage ;

CONSIDÉRANT que les longueurs de marges d'un bâtiment en zone commerciale sont beaucoup plus grandes que celle en zone résidentielle ;

CONSIDÉRANT les dimensions du lot ;

CONSIDÉRANT que cette résolution aura pour effet de rendre réputé conforme une nouvelle construction d'un bâtiment principal à usage résidentiel situé sur le lot 5 107 505 et implanté de manière à obtenir une marge latérale de 1,5 mètre au lieu de 5 mètres, une marge avant secondaire de 3,05 mètres au lieu de 8 mètres et une marge avant de 6 mètres au lieu de 8 mètres ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dérogation mineure pour la nouvelle construction qui sera érigée sur le lot 5 107 505.

9.3 Octroi de contrat – Groupe Synergis

11985-08-03

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le tracé du sentier de la nature ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une étude de caractérisation des milieux humides.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à la firme Groupe Synergis pour produire l'étude de caractérisation des milieux humides sur une partie de la réserve de la Tourbière-de-Venise-Ouest, et ce, pour un montant de 11 815 \$ plus les taxes applicables en plus des frais supplémentaires en lien avec les réponses à fournir au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout comme défini dans l'offre de service du 23 juillet 2020.

9.4 Nomination représentant municipal – Organisme du bassin versant de la baie Missisquoi

11986-08-03

Il est proposé par M. Gérard Bouthot, appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE NOMMER le maire ou en son absence, le maire suppléant à titre de représentant municipal pour l'Organisme du bassin versant de la baie Missisquoi.

9.5 Nomination – membre du comité consultatif d'urbanisme

11987-08-03

CONSIDÉRANT le poste de membre citoyen vacant sur le comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par M. Gérard Bouthot appuyé par M. Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE NOMMER, à titre de membre citoyen du comité consultatif



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



d'urbanisme, Mme Manon St-Maurice pour une période de deux ans, soit jusqu'au 1^{er} août 2022.

10 GOUT SANITAIRE & AQUEDUC

11 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

11988-08-03

11.1 Octroi de contrat – Groupe BC2 – plan concept – parc de la culture

CONSIDÉRANT l'intention de la Municipalité de déposer un projet dans le cadre du programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

CONSIDÉRANT les exigences dudit programme pour rendre le dépôt d'un projet admissible.

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à la firme Groupe BC2 pour la réalisation d'un plan concept pour l'aménagement et la réfection du parc de la Culture pour un montant 5 800 \$ plus les taxes applicables.

11989-08-03

11.2 Aide financière – Vague B – Venise en boire

CONSIDÉRANT les changements apportés aux consignes sanitaires ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire offrir un événement festif et original à la collectivité ;

CONSIDÉRANT l'événement proposé par Vague B.

Il est proposé par M. Steve Robitaille, appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière de 1 500 \$ à Vague B pour permettre la tenue de l'événement « Venise en boire » qui aura lieu les 5 et 6 septembre 2020.

12 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

11990-08-03

12.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Raymond Paquette, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 29 002 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

13 AFFAIRES NOUVELLES

11991-08-03

13.1 Nomination – maire suppléant

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER M. Johnny Izzi pour la période couverte à titre de maire suppléant ;

DE DÉSIGNER M. Raymond Paquette à titre de maire suppléant jusqu'au mois de janvier 2021.

14 COMPTE DU MOIS

11992-08-03

14.1 Déboursés du mois de juillet 2020

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de juillet 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 422 067.27 \$;

D'ENTÉRINER les engagements pour un montant de 19 768.96 \$;

D'APPROUVER les dépenses figurant sur la liste des déboursés à approuver pour un montant de 81 889.71 \$.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



15 PÉRIODE DE QUESTIONS

11993-08-03

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé. Il est proposé par Johnny Izzi appuyé par Alain Paquin et résolu

DE LEVER l'assemblée du 3 août à 19 h 45.

Jacques Landry
Maire

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

CHÈQUES	FOURNISSEURS	MONTANT	COMPTE
juil-20			
C2000268	LA COOP DES MONTÉRÉGIENNES	382,66 \$	58-217-10 02-701-50-
C2000269	GARAGE YVES ST-LAURENT	34,49 \$	522-00 02-610-00-
C2000270	G.E.S.T.I.M.	2 628,15 \$	410-00 02-130-00-
C2000271	HARVEY PATRICK	413,92 \$	517 02-629-00-
C2000272	S.I.T.E. DU LAC CHAMPLAIN	25 000,00 \$	996-00 02-130-00-
C2000273	VOX AVOCATS INC.	503,02 \$	412 02-701-20-
C2000274	ASSOCIATION DES MARCHÉS PUBLICS DU QUÉBE	100,00 \$	494-00 02-220-00-
C2000275	AG & CIE ATELIER CRÉATIF ET BOUTIQUE INC	603,62 \$	649-00 58-210-10 /
C2000276	B. FRÉGEAU & FILS INC.	61 415,84 \$	55-136-00 02-320-00-
C2000277	GARAGE RÉJEAN RAYMOND INC.	274,98 \$	526-00 02-701-50-
C2000278	J. GAGNÉ EXCAVATION	684,11 \$	522-07 02-414-00-
C2000279	KEMIRA WATER SOLUTION CANADA INC.	7 968,81 \$	635-00 02-320-00-
C2000280	LAVERRIÈRE FRANÇOIS	2 000,00 \$	521-00
C2000281	COMPLEXE HOTELIER LA CACHE DU LAC CHAMPL	80 000,00 \$	55-595-42 02-355-00-
C2000282	MARTECH INC.	899,68 \$	640-00 02-130-00-
C2000283	MARTINEAU FRÉDÉRIC	10 000,00 \$	141
C2000284	Daudi Pavage Excavation inc.	38 040,83 \$	54-125-70 02-610-00-
C2000285	PROANIMA	1 236,06 \$	410 02-220-00-
C2000286	ICARIUM GROUPE CONSEIL INC.	1 655,64 \$	410 02-701-50-
C2000287	LE GROUPE SPORT-INTER PLUS	1 990,03 \$	522-01 02-702-30-
C2000288	RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE	304,11 \$	670-00 02-320-00-
C2000289	ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT INC.	693,30 \$	521-00 02-701-50-
C2000290	AG & CIE ATELIER CRÉATIF ET BOUTIQUE INC	718,59 \$	522-01 02-701-50-
C2000291	ARMAND DUHAMEL & FILS INC.	1 183,09 \$	522-00 02-701-90-
C2000292	BERGERON KARINE GAILLOUX	300,00 \$	996-00 02-130-00-
C2000293	CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU	166,71 \$	494-00 02-220-00-
C2000294	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	344,93 \$	640-01 02-220-00-
C2000295	CAUCA	651,91 \$	331-00 02-701-20-
C2000296	CADIEUX SOPHIE	850,00 \$	410-00 02-370-00-
C2000297	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR ENR	457,49 \$	959-00 02-610-00-
C2000298	G.E.S.T.I.M.	5 627,97 \$	410-00 02-701-50-
C2000299	GESTION PARASITAIRE PMC	287,44 \$	522-02 02-130-00-
C2000300	ICIMÉDIA INC.	753,09 \$	414-00 02-130-00-
C2000301	LAPLANTE DAVID	551,87 \$	517-00 02-702-30-
C2000302	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	527,10 \$	670-00 02-320-00-
C2000303	LES ENTREPRISES BOURGET	4 307,42 \$	521-00 02-701-50-
C2000304	MARCEL DUVAL FER & MÉTAUX INC.	19,55 \$	522-07 02-355-00-
C2000305	MARTECH INC.	647,32 \$	640-00 02-415-60-
C2000306	MISSION COMMUNICATIONS, LLC	452,97 \$	521-00 02-320-00-
C2000307	MOTO SPORT G&L	394,99 \$	640-00/02-



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



			320-00-640-01
			01-234-41-001
C2000308	MOISAN ANNIE	131,72 \$	02-130-00-494-00
C2000309	MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.	896,30 \$	02-470-00-499-00
C2000310	MEUNERIE NORMAN GAMACHE INC.	72,39 \$	02-130-00-517-00
C2000311	OMNIVIGIL SOLUTIONS	344,79 \$	02-130-00-670/02-130-00-670-01
C2000312	PAPETERIE COWANSVILLE	929,89 \$	02-701-50-522-00
C2000313	PÉPINIÈRE DU BRISE-VENT	1 437,19 \$	02-190-00-660-00
C2000314	PRONET	744,06 \$	02-190-00-522/02-320-00-522/02-701-20-522-02/02-622-00-495
C2000315	REIS JEAN-PIERRE	210,00 \$	02-320-00-640-01
C2000316	ROCHELEAU ET FILS	1 443,74 \$	02-130-00-517-00
C2000317	SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	23,20 \$	02-130-00-517-00
C2000318	SOLUTION BUROTIC 360	615,93 \$	02-120-00-412/02-130-00-412
C2000320	VOX AVOCATS INC.	5 598,72 \$	02-690-00-459-00
L2000245	AUDETTE DANIEL	35,00 \$	58-217-10-02-190-00-495-00
L2000246	B. FRÉGEAU & FILS INC.	17 648,57 \$	02-413-00-444/02-414-00-444
L2000247	BORDO, LANA	600,00 \$	- \$
L2000248	EUROFINS / ENVIRONEX	872,67 \$	DIVERS
L2000249	ANNULÉ	- \$	02-690-00-459
L2000250	L'HOMME ET FILS ENR	2 826,47 \$	DIVERS
L2000251	LALONDE NICOLE	35,00 \$	02-690-00-459
L2000252	LA CAPITALE ASS. ET GEST. DU PATRIMOINE	2 088,47 \$	DIVERS
L2000253	LANGEVIN PAULE	35,00 \$	02-690-00-459-00
L2000254	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	21 774,41 \$	02-451-10-446-00
L2000255	MARCHÉ VENISE	5 200,00 \$	02-230-10-640-00
L2000256	NETTOYEUR MARTIN	68,83 \$	02-190-00-522
L2000257	PAPETERIE COWANSVILLE	167,68 \$	02-130-00-670-00
L2000258	PUROLATOR INC.	5,41 \$	02-130-00-321
L2000259	ROBICHAUD DIANE	35,00 \$	02-690-00-459
L2000260	RCAP LEASING	965,79 \$	02-130-00-517-01
L2000261	SAUVE-GARDE NATURE	80,00 \$	02-470-00-499
L2000262	SERRES ET PÉPINIÈRE CHAMPLAIN	20 695,50 \$	02-701-50-522-00
L2000263	SUPER SOIR	602,56 \$	02-320-00-631/02-220-00-631
L2000264	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	315,86 \$	55-138-40-02-622-00-331-00
L2000265	TÉLÉBEC LTÉE	130,26 \$	02-320-00-331/02-220-00-331
L2000266	TÉLUS	128,71 \$	00-331-02-622-00-331/02-701-50-522
L2000267	XITTEL INC.	183,79 \$	50-522-02-190-00-610-00
L2000268	MARCHÉ VENISE	100,41 \$	DIVERS
L2000269	HYDRO QUÉBEC	1 706,62 \$	02-701-20-522-02
L2000270	MÉTRAS MARTYNE	406,00 \$	



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



L2000271	MICLETTE RACHEL	2 250,00 \$	02-701-50-522-02/02-701-50-522/02-622-00-495
L2000273	AUDETTE DANIEL	35,00 \$	02-690-00-459-00
L2000274	DICOM EXPRESS	73,43 \$	02-130-00-321-00
L2000275	GAGNÉ MARTIN	832,50 \$	02-701-20-410 / 02-701-50-522
L2000276	GROUPE DOMISA INC.	3 171,60 \$	02-701-50-447-00
L2000277	HYDRO QUÉBEC	6 750,64 \$	DIVERS
L2000278	LAMOUREUX PIERRE	35,00 \$	02-690-00-459
L2000279	JLD-LAGUÉ	63,82 \$	02-320-00-640-01
L2000280	LALONDE NICOLE	86,73 \$	02-690-00-459 / 02-702-30-670
L2000281	LANGEVIN PAULE	35,00 \$	02-690-00-459-00
L2000282	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	1 575,00 \$	02-451-10-699-00
L2000283	MÉTRAS MARTYNE	420,00 \$	02-701-20-522-02
L2000284	MINISTÈRE DU REVENU (TPS-TVQ PAYABLE)	1 988,52 \$	55132-50 / 55-133-50
L2000285	NETTOYEUR MARTIN	71,13 \$	02-190-00-522 / 02-701-20-522-02
L2000286	PITNEY BOWES	638,39 \$	02-130-00-670 / 02-130-00-517
L2000287	SIMCO	689,85 \$	02-701-50-522-02
L2000288	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	129,35 \$	02-220-00-522-00
L2000289	SANIBERT	137,97 \$	02-701-50-522-01
L2000290	TETRA TECH QI INC.	3 831,55 \$	02-610-00-410 / 02-413-00-411
L2000291	VILLE DE BEDFORD	886,92 \$	02-220-00-141-53
L2000292	GMAC	518,26 \$	02-610-00-515
		<u>368 448,29 \$</u>	
	SALAIRES	53 223,82 \$	
	FRAIS MENSUEL	<u>395,16 \$</u>	
	TOTAL MENSUEL	422 067,27 \$	

À APPROUVER

C2000319	REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP	81 889,71 \$	02-415-10-410-00
----------	---------------------------------------	--------------	------------------

ENGAGEMENT

LES VÉHICULES OFFROAD 227	2 634,35 \$
POMPEX	4 027,46 \$
PRODUCTION PROSTAR (FEU D'ARTIFICE	3 449,25 \$
BLANKO	<u>9 657,90 \$</u>
	19 768,96 \$